

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 16 septembre « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, lundi 23 septembre 2019 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 août 2019
- Demande de subvention au titre du FODAC pour l'éclairage public au Serre
- Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune
- Marché « Mise en place d'une filtration de l'eau issue du captage des Ataux-Pissaye »
- Validation de l'Avant-Projet « Réfection des réseaux des Bourres »
- SMAB : Approbation de l'adhésion du SMDBA et de la commune de SELONNET, du projet de statuts du SMAB et du périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone
- SMAB : Approbation de la phase 2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2019-2021
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Maryvonne POMMIER, Anaïs DELAYE, Elisabeth JOVET, Isabelle PEIGNEUX, Guy RAIMON, Cathy RAMBAUD, Patrick JULIEN conseillers municipaux.

Excusés : Annie BAUSSAN, Elisabeth DALMAS, Michel DENEUVE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 août 2019

Le compte rendu de la réunion du 26 août 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM23092019-1-Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public « Le Serre » dans le cadre du FODAC

M. le maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public sur la commune. Etant donné l'investissement financier que cela représente, il est envisagé de rénover dans un premier temps le parc éclairage public au quartier du Serre. Le montant des travaux est estimé à 13 700 Euros HT, soit 16 440 Euros TTC.

Le maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention de 40% pour ces travaux, auprès du Département dans le cadre du FODAC.